



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la société **ANTIAK sprl** dont le siège est situé à Aiseau, rue des Béguines 7.

Le terrain concerné est situé à **AISEAU, rue Isolée n°/** et cadastré section **A n° 292n, 293c2, 293f5, 293h5, 293t, 294a10, 294z9, 299c, 299d, 299e, 299f et 300b**.

Le projet consiste en **l'aménagement de voiries communales (modification et création) dans le périmètre d'un permis d'urbanisation** et présente les caractéristiques suivantes :

- voirie locale avec trottoirs, emplacements de stationnement et bassin d'orage enterré;
- **application du décret relatif à la voirie communale.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.41 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

- les **jours ouvrables de 9h00 à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi);
- les mardis 05/02, 12/02, 19/02 et 26/02/2019 jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Golinveau, téléphone : 071/260.668 - mail : urbanisme@aiseau-presles.be.

L'enquête publique est ouverte le 05/02/2019 et clôturée le 06/03/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies ;
- par télécopie au numéro : 071/260.679 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be;
- remises à M. Golinveau dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU-2019/001**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Golinveau ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service CVL (voir ci-dessus), le 06/03/2019, à 10h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. Golinveau dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

Roselies, le 25 janvier 2019

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,

(s) X. LEFEVRE

Le Bourgmestre f.f.,

(s) D. GRENIER